



**l'archipel  
des lucioles**

## Enquête pass Culture auprès des coordinations Collège au cinéma

### I. Contexte

Le vademecum paru à l'automne 2022 présente les dispositifs d'éducation au cinéma comme un « cas spécifique » (p.23). Il est « recommandé de ne pas financer par la part collective du pass Culture les coûts de la billetterie » et il doit être au contraire utilisé comme « une opportunité de renforcement des dimensions de pratique artistique et de rencontres ».

Mais il est possible d'ajuster la mise en œuvre de ces recommandations si la décision est prise de façon collégiale, dans le cadre des comités de pilotage, en accord avec les DRAC et les DSDEN.

Force est de constater que le texte cadre a été reçu et interprété de façon très différente d'un territoire à l'autre et que la question du financement de la billetterie grâce à cette nouvelle modalité de financement figurait à l'ordre du jour de nombreux comités de pilotage durant l'hiver et le printemps 2023.

En parallèle, l'Archipel des lucioles a adressé un questionnaire aux coordinations départementales Collège au cinéma, vendredi 23 décembre, pour établir un état des lieux des usages du pass Culture et présenter une synthèse aux membres du comité unifié des dispositifs scolaires, présidé par le CNC.

72 personnes ont répondu au formulaire dont 64 coordinations. Cela veut dire que, par exemple, pour le département de la Seine-Maritime, Normandie Images (Hélène Martin) et la DSDEN (Gaël Gallais) ont répondu chacun de leur côté au questionnaire.

## II. Les usages du pass Culture en 2022/2023

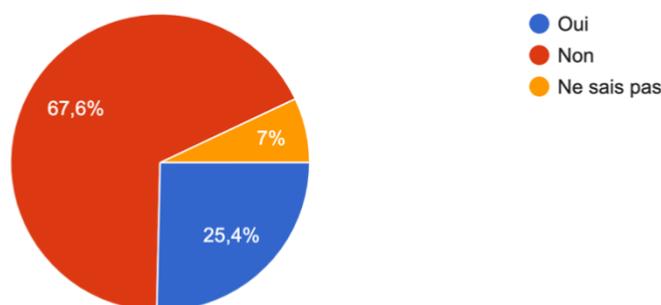
**25% des coordinations ayant répondu au formulaire signalent que des établissements scolaires sur leur territoire utilisent d'ores et déjà le pass Culture pour financer le dispositif Collège au cinéma.**

**A l'inverse, 67% des personnes ont répondu que le pass Culture ne joue pas encore de rôle dans le financement de Collège au cinéma**

7% des répondant ne savent pas si le pass Culture est utilisé, on peut comprendre qu'ils n'ont pas encore de vue précise sur les initiatives que les établissements scolaires ou les exploitants de salles prennent directement sans concertation avec la coordination départementale.

Est-ce que les établissements scolaires utilisent d'ores et déjà le pass Culture pour financer Collège au cinéma ?

71 réponses



Cette enquête intervenant peu de temps après l'élargissement des usages du pass Culture relayés dans le vademecum, on constate que seulement un quart des coordinations se sont emparées de cette nouvelle modalité de financement.

Parmi les coordinations utilisant déjà le pass Culture, 60% déclarent n'avoir pas validé ce choix en comité de pilotage.

Pour entrer un peu plus dans les détails, nous observons que les financements pass Culture concernent différents aspects du dispositif :

### **La part collective du pass Culture peut tout t'abord être mobilisée pour financer la BILLETTERIE**

Dans ce cadre, deux cas de figure ont été repérés :

#### **1. une séance au minimum, parmi les trois séances obligatoires du parcours Collège au cinéma, est financée grâce au pass Culture dans 17 départements :**

Lorsque le pass Culture finance la billetterie, cela concerne toutes les séances sans distinction (46%) ou une séance seulement sur les trois (8%).

#### Dans 8 départements, cette nouvelle modalité de financement a été validée par le copil

L'Allier (décision validée par le copil),  
Le Cher (décision validée par le copil),  
L'Ille-et-Vilaine (décision validée par le copil),

Loir-et-Cher (décision validée par le copil),

Hautes-Pyrénées (décision validée par le copil),

Bas-Rhin (décision validée par le copil),

Paris (décision validée par le copil),

Vendée (décision validée par le copil),

#### Dans 9 départements, l'usage a été constaté mais non validé en copil

Loire-Atlantique (usage constaté mais non validé en copil),

Maine-et-Loire (usage constaté mais non validé en copil),

Meurthe-et-Moselle (usage constaté mais non validé en copil),

Sarthe (usage constaté mais non validé en copil),

Haute-Savoie (usage constaté mais non validé en copil),



**l'archipel  
des lucioles**

L'Indre (usage constaté mais non validé en copil),

Seine-Maritime (usage constaté mais non validé en copil),

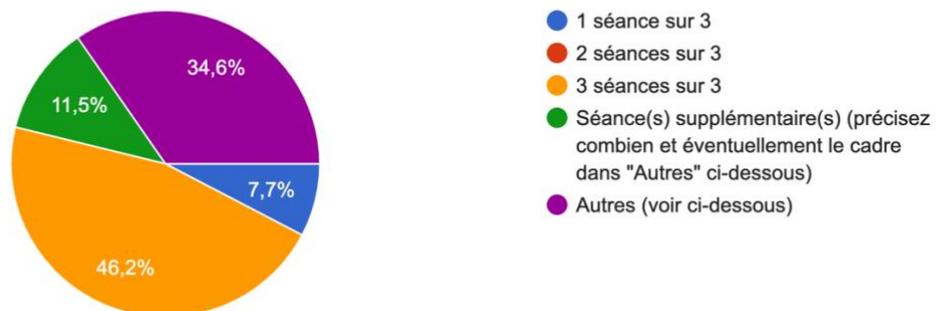
Les Côtes-d'Armor (usage constaté mais non validé en copil),

La Dordogne (usage constaté mais non validé en copil),

On note que toutes les régions et académies ne sont pas mentionnées dans cet inventaire. Par exemple, aucun département de Bourgogne-Franche-Comté, PACA, ni Hauts-de-France ne sont représentés dans cette liste.

Si le pass Culture finance la billetterie, combien de séances sont concernées ?

26 réponses



## **2. Le pass Culture permet aussi de financer une voire plusieurs séances complémentaires dans 9 départements comme le Var, les Hautes-Pyrénées, la Dordogne ou encore la Gironde.**

On note que pour 11,5% des coordinations ayant répondu au questionnaire, le pass a servi à financer une séance supplémentaire soit une 4<sup>e</sup> séance.

Par exemple, dans les Pyrénées-Atlantiques, et c'est une spécificité départementale, le financement pass Culture a permis de financer le quatrième film optionnel en langue régionale inscrit au dispositif Collège au cinéma.

Enfin, d'autres actions en lien avec le cinéma ont pu être financées grâce au pass Culture dans 4 départements comme la participation à des festivals (Cinessonne, Image



**l'archipel  
des lucioles**

par Image) ou encore la participation à des PACTE (projet d'action culturelle de l'académie).

## **ATELIERS COMPLÉMENTAIRES**

**Des ateliers complémentaires ont été financés grâce au pass Culture dans 18 départements :**

- Finistère, Nièvre, Sarthe, Indre-et-Loire et Hauts-de-Seine (usage constaté mais non validé en copil).
- Bouches-du-Rhône, Gironde, Landes, Nord, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Paris, Yvelines, Var, Vendée, Yonne, Essonne (utilisation validée par le copil)

Pour conclure sur le financement de Collège au cinéma grâce au pass Culture, voici trois exemples, trois modalités :

- Collège au cinéma en Isère : au vu de la dynamique des cofinancements sur l'EAC dans ce département (conseil départemental, rectorat), et dans le but de faire progresser qualitativement le dispositif Collège au cinéma, le comité de pilotage a choisi d'utiliser le pass Culture comme nouvelle manne financière pour financer uniquement des interventions d'artistes et des interventions de médiateurs dans les classes.
- Collège au cinéma dans l'Oise : la proposition du comité de pilotage a été d'utiliser la part collective du pass Culture pour financer la billetterie de la troisième séance.
- Collège au cinéma dans les Pays-de-la-Loire : la décision a été prise d'utiliser le pass Culture pour financer l'ensemble de la billetterie afin de recentrer le budget du Conseil départemental sur des actions complémentaires comme les ateliers

## **INQUIÉTUDES/SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION**

Le pass Culture pourrait orienter le dispositif dans deux directions opposées : soit inciter les collèges à organiser des actions complémentaires et dans ce cas, s'éloigner du principe fondateur c'est-à-dire voir des films en salles de cinéma dans le cadre d'un parcours annuel de 3 séances, soit au contraire, intégrer le pass Culture comme source possible de financement.



**l'archipel  
des lucioles**

Un désengagement des pouvoirs publics et des collectivités est à craindre sur l'accompagnement de la billetterie et des transports. Cependant, certains départements comme la Côte d'Or souligne que le pass Culture permet de financer la participation d'établissements supplémentaires car le nombre d'inscrits est limité chaque année.

Enfin, dans les départements où le conseil départemental n'est pas soutenant, cette nouvelle manne financière est bien accueillie (par exemple en Vendée).

Des commentaires soulignent la crainte que le dispositif traverse une période de perte de valeurs et devienne une offre parmi d'autres propositions culturelles : « *il ne faudrait pas que Collège au cinéma devienne une opération de consommation ou de guichet, en perdant son sens sur le parcours évolutif au long de l'année (EAC)* » (coordination du Lot)

Des coordinations regrettent que le pass Culture ne permette pas de financer les transports : « *La problématique pour un développement du dispositif n'est pas le coût des places pour les établissements mais bien les transports. L'idée que le pass Culture puisse financer des transports serait une très bonne nouvelle.* ». Il faut noter que le conseil départemental de la Dordogne et Ciné passion ont adressé un courrier à la DG2TDC et à la DGESCO pour demander d'expérimenter l'usage du pass Culture sur le financement des transports. À ce jour, nous ne connaissons pas les conséquences de ce courrier.

## **Perspectives 2023-2024**

Les coordinations départementales commencent à préparer la rentrée 2023/2024 et profitent des comités de pilotage pour se concerter et envisager d'avoir recours au pass Culture.

On constate que les coordinateur·rices imaginent une évolution vers une prise en charge plus importante de la billetterie grâce au pass Culture, phénomène corrélé à l'augmentation de la politique tarifaire.

Dans ce sens, certaines coordinations appellent de leurs vœux que le vademecum soit plus explicite et dise clairement que la billetterie peut être financée par le pass.



**l'archipel  
des lucioles**

Plusieurs coordinations disent qu'il y a un flou au niveau national, que le cadre n'est pas clair.

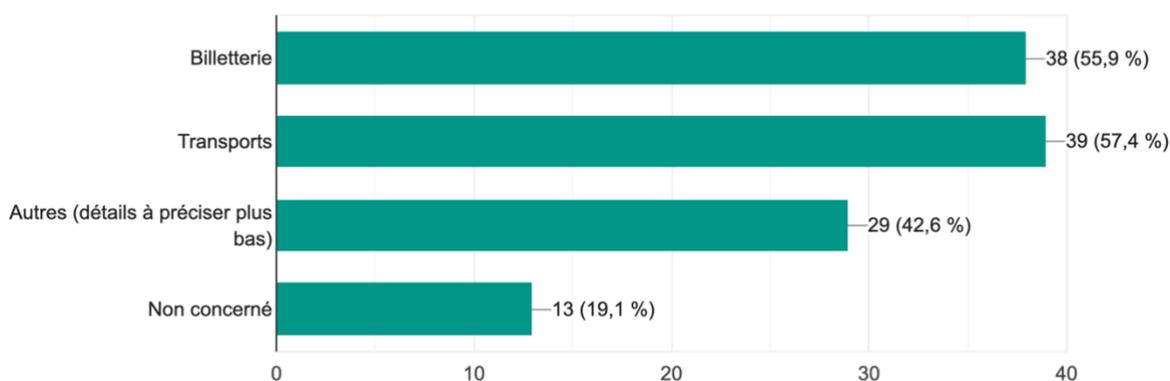
On note également une volonté que l'extension du pass soit effective pour les 6<sup>e</sup> et les 5<sup>e</sup> dès la rentrée prochaine.

Cependant des coordinations continuent de penser que le pass ne doit pas servir à financer la billetterie mais uniquement les actions complémentaires afin d'éviter le désengagement du conseil départemental.

## Synthèse de l'implication des conseils départementaux

Que finance le Conseil départemental ?

68 réponses



77,5% des coordinations ayant répondu précisent que leur conseil départemental les soutient dans le financement de Collège au cinéma.

Les conseils départementaux impliqués dans le financement de Collège au cinéma prennent en charge majoritairement les transports (57%).

56% prennent en charge la billetterie.

43% prennent en charge d'autres lignes budgétaires comme les ateliers complémentaires, les rencontres avec les équipes de films, les séances de visionnage des



**l'archipel  
des lucioles**

films pour les enseignants, les postes de chargé de développement des publics cinéma qui assurent la coordination cinéma, les interventions en classes, les places supplémentaires offertes dans le cadre des Rencontres professionnelles. Cet accompagnement financier peut aussi concerner des frais de matériel et la documentation.

Par exemple, les subventions du conseil départemental allouées à *De la suite dans les images* ont permis l'organisation de 5 parcours cinéma et le financement de la formation des enseignants. Autre exemple concret : le conseil départemental de la Creuse finance une partie de la coordination (avec la DRAC) sur la base d'un quart temps,

## CONCLUSION

Les usages du pass Culture ont considérablement évolués au cours de l'année scolaire 2022/2023. L'évaluation de l'année scolaire qui portera sur plusieurs aspects du dispositif permettra d'apporter un éclairage complémentaire à cette première enquête.

L'ouverture de la part collective au public des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> va encore dessiner de nouvelles modalités d'usage.